

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 18/09/2020 à 19h

Sont présents le maire Jean-Luc BLACHE et les membres du conseil municipal :
Agnès LE VELER VALENTIN, Valérie GOMBERT PFISTER, Hélène MOULUN, Edith
VULLIEZ, Michèle BARBAN, Pascal CANTET, Didier BEAUZON, Damien GALLAND.

Absents excusés : Dominique BELLINO et Laurent CALVAT qui donne pouvoir à Didier
BEAUZON.

Secrétaire de séance : Michèle BARBAN

Le maire ouvre la séance avec l'ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 25/08/2020**

Adopté à l'unanimité des présents.

2. **Création d'un poste d'adjoint technique territorial pour accroissement d'activité**

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants qui mangent à la cantine, il convient de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique territorial, à temps non complet à raison d'une heure 30 minutes par jour (de 12h à 13h30) à compter du 1^{er} octobre et jusqu'au 31/12/2020.

Adopté à l'unanimité des présents.

3. **Convention avec le Service Intérim Collectivités (SIC) et mise à disposition de personnel du Centre de Gestion des Hautes-Alpes**

Ce type de prestation est une mise à disposition par le centre de gestion d'agent intérimaire pour des missions temporaires en fonction des nécessités de service (absences ou accroissement de travail).

Le centre de gestion assure le recrutement et la paye de l'agent concerné. La commune rembourse alors le centre de gestion du montant du traitement majoré d'une participation aux frais de gestion (actuellement 10% du traitement brut chargé).

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Adopté à l'unanimité des présents.

4. **Convention d'adhésion au service de délégué à la protection des données mutualisé du centre de gestion des Hautes-Alpes**

Cette convention a pour objet de définir les conditions particulières et générales d'adhésion au DPO. Le centre de gestion met à disposition de la commune un DPO mutualisé. Ainsi elle est dispensée d'en nommer un pour ses propres besoins. La commune doit alors désigner un « correspondant » qui sera l'interlocuteur du DPO mutualisé.

Adopté à l'unanimité des présents.

5. **Approbation des règlements intérieurs de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire**

Monsieur le maire souligne l'excellent travail effectué par Mme GOMBERT PFISTER et son implication pour cette rentrée scolaire.

Les deux règlements sont adoptés à l'unanimité des présents.

6. Adhésion à l'association « Bien chez soi »

Le montant de l'adhésion est de 12 € ce montant servira à financer des actions diverses d'animations et d'ateliers au profit des usagers pris en charge par le service de soins.

Monsieur le maire se retire et ne participe pas au vote.

Adopté à l'unanimité des présents hormis M. le maire.

7. Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPOS) eau potable et assainissements pour l'exercice 2019

Ce rapport est établi par IT 05 et Olivier LAMBERT. Il sera ensuite mis en ligne pour consultation par les usagers.

Adopté à l'unanimité des présents.

8. Convention pour l'évènement « Lire et Grandir en famille » avec la commune de Chabottes

Cet évènement concerne les médiathèques de Chabottes, St Bonnet, St Jean St Nicolas, les bibliothèques de St Firmin et d'Ancelle. Elles ont choisi de proposer un programme commun inter-bibliothèque afin de toucher un public local le plus large possible.

La commune de Chabottes est le support de l'évènement chaque commune participe à hauteur de 300 €.

Adopté à l'unanimité des présents.

9. Divers

M. le maire informe les membres du conseil que la commune s'apprête à louer le studio de l'école à une personne vivant actuellement au camping. Le bail sera établi pour une durée de 6 mois pour un montant de 150 € mensuels.

Il fait également part aux membres du conseil de la demande d'un musher d'installer son activité professionnelle sur la commune et de sa recherche d'un terrain pour ses chiens.

Cette personne ayant déjà fait l'acquisition d'une maison à St Firmin.

Mme GOMBERT PFISTER présente les avancées avec Planète Champsaur pour la création d'un centre aéré sur la commune.

Fin des questions diverses et fin du conseil à 19h 58.

Questions du public :

M. GIRAUD pose le problème de l'eau des fontaines qui s'en va à la Séveraisse alors qu'elle pourrait servir pour arroser les jardins.

M. BEAUZON demande l'installation de « garage à vélos » sur la place ou à la piscine.